



Mains courantes: stop aux chutes et faux pas dans les escaliers

Liste de contrôle

Que faites-vous pour prévenir les chutes dans les escaliers de votre entreprise?

Les chutes et faux pas représentent près d'un quart des accidents professionnels. Un tiers des cas se produisent dans les escaliers. La plupart pourraient être évités en utilisant une main courante.

Autres causes fréquentes d'accidents dans les escaliers:

- main courante inexistante, défectueuse ou mal installée
- mauvais éclairage, sols glissants
- manque de sensibilisation au danger, précipitation
- utiliser son téléphone portable en marchant dans les escaliers

Cette liste de contrôle traite des mains courantes à l'intérieur des bâtiments. Les mains courantes installées sur les machines sont soumises aux prescriptions de la norme SN EN ISO 14122-3.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Exigences techniques

- 1** Tous les escaliers comprenant plus de quatre marches sont-ils au moins équipés d'une **main courante** sur un côté? oui non
De manière générale, les escaliers installés sur des machines doivent être équipés de mains courantes.
- 2** Les escaliers **sans paroi latérale** comprenant plus de quatre marches sont-ils pourvus d'une main courante de part et d'autre? oui non
- 3** Les **escaliers d'une largeur supérieure à 1,5m** sont-ils pourvus d'une main courante de part et d'autre? oui en partie non
- 4** Les mains courantes offrent-elles un contraste suffisant et se détachent-elles **visiblement** de l'arrière-plan? (Fig. 1) oui en partie non
- 5** Les mains courantes ont-elles un **diamètre** de 25 à 50 mm? oui en partie non
Dans l'idéal, leur diamètre ne doit pas être inférieur à 40 mm. (Fig. 2)
- 6** Les **extrémités des mains courantes** sont-elles conçues de façon à exclure tout risque d'accroc ou de blessure par contact avec des arêtes vives? oui en partie non
- 7** Les mains courantes sont-elles installées à la bonne **hauteur**? oui en partie non
Les mains courantes doivent se trouver à 90 cm au moins au-dessus du bord antérieur des marches. (Fig. 3)
- 8** Y a-t-il partout au moins 5 cm de **distance entre la paroi et la main courante** pour éviter de se blesser ou de se coincer les doigts contre la paroi? oui non
Sur les machines, la distance nécessaire ne doit pas être inférieure à 7,5 cm.
- 9** La main peut-elle glisser **sans entrave** sur toute la longueur des mains courantes? (Fig. 4) oui non

Organisation

- 10** Tous les collaborateurs sont-ils encouragés à **utiliser les mains courantes** chaque fois que possible? (Fig. 5) oui non
- 11** Les mains courantes sont-elles dégagées et **accessibles sans entrave** dans tous les cas? oui non
- 12** Un responsable a-t-il été **nommé** pour l'entretien des mains courantes dans l'entreprise? oui non

Cette liste de contrôle vous permettra de vérifier si les mains courantes nécessaires sont correctement installées et de nommer un responsable du nettoyage et de l'entretien de ces dernières.

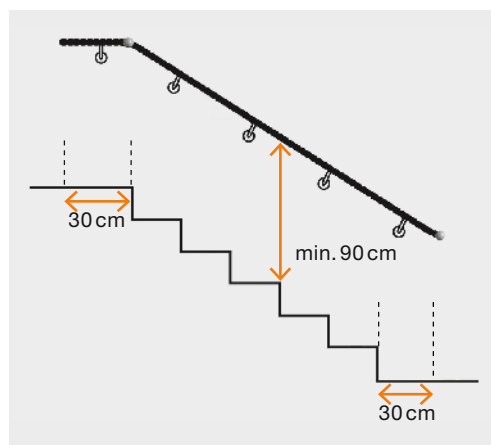
Il est conseillé d'intégrer les mains courantes dans la planification des travaux de construction ou de transformation. Une installation postérieure peut se révéler beaucoup plus onéreuse.



1 Contraste nécessaire pour garantir la visibilité des marches et des mains courantes.

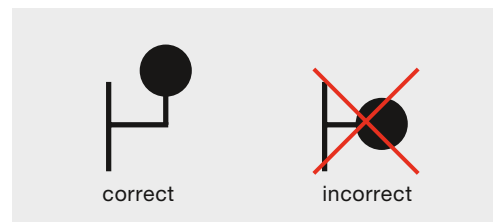


2 40 mm de diamètre pour une main courante ergonomique.



3 La main courante est installée à une distance de 90 cm au-dessus de l'arête supérieure des marches et se prolonge sur une longueur de 30 cm au-dessus du palier.

- 13** Toutes les mains courantes installées dans l'entreprise sont-elles **en parfait état**?
Absence de défauts, d'entailles ou de surfaces rugueuses.
- oui
 en partie
 non
-
- 14** Les mains courantes sont-elles **régulièrement contrôlées**?
- oui
 non
-
- 15** Les mains courantes sont-elles **régulièrement nettoyées** par le personnel de nettoyage?
- oui
 non
-
- 16** Des spécialistes sont-ils systématiquement chargés d'intégrer les mains courantes dans la **planification des travaux de construction ou de transformation**?
Attention: en règle générale, une main courante commence 30 cm avant la première marche et finit 30 cm après la dernière marche. (Fig. 3)
- oui
 en partie
 non



4 Une main courante montée correctement guide la main.



5 Signal d'obligation «Main courante obligatoire» (www.suva.ch/1729/100).

Bases légales applicables aux mains courantes

- Ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (OLT4), Entreprises industrielles, approbation des plans et autorisation d'exploiter, art. 9
- Loi sur l'assurance-accidents (LAA), art. 82 al. 1
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), art. 3 et art. 16 al. 1
- Code des obligations (CO), art. 58

Normes

- Norme SIA 358, norme SIA 500
- SN EN ISO 14122-3 (machines)

Informations et moyens d'action complémentaires

- Feuillelet «Garde-corps (accès permanents aux machines)», www.suva.ch/44006.f
- Signal d'obligation «Main courante obligatoire», www.suva.ch/1729/100
- www.suva.ch (recherche et commande de publications)
- www.suva.ch/trebucher ou www.trebucher.ch

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 12 mois)



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67185.f**